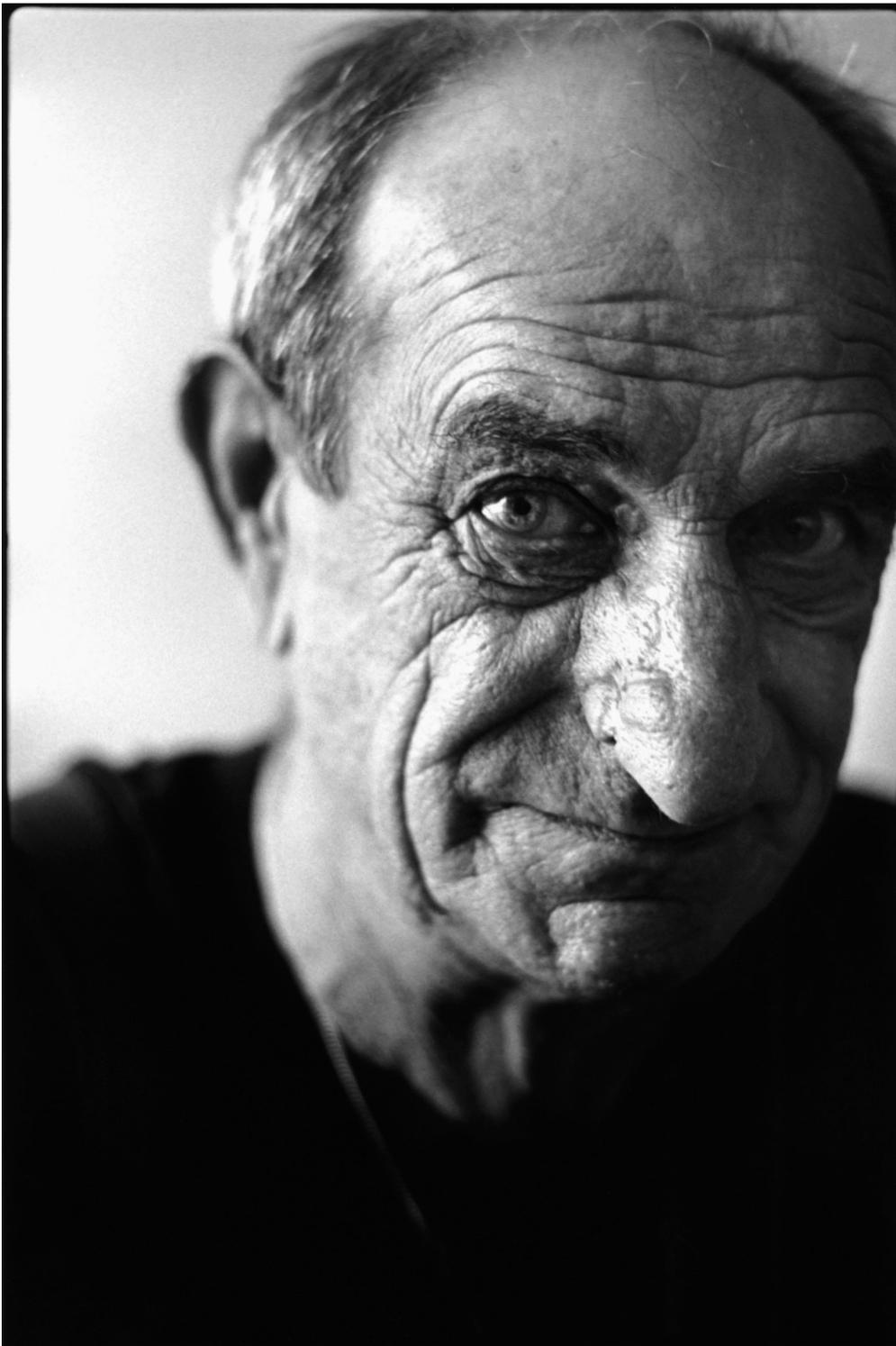


Accueillir, disent-ils...

Claire Lévy-Vroelant et Olivier Pasquiers



Toutes les photos © Olivier Pasquiers/Le Bar Floréal.

Quels sont les conditions de vie dans les foyers de travailleurs immigrés en France ? Et qui accueillent-ils ? Accompagnant les photographies d'Olivier Pasquiers, Claire Lévy-Vroelant revient sur l'histoire, l'architecture et les habitants de ces foyers pour en souligner les nombreux paradoxes.

Étrange bâtiment, étranges étrangers. Qui habite dans ces lieux silencieux ? Il faudrait citer le poème de Jacques Prévert en entier¹. Devant le foyer, un grand cèdre sombre. La façade est homogène, réservée, silencieuse. Les petites fenêtres rectangulaires, par paire, aux voilages doublant les vitres où la lumière s'accroche, s'intercalent régulièrement entre les bandes de briques. Vaste bâtiment, et haut d'au moins six étages. La blancheur des fenêtres atteste d'une remise en forme récente.

Les foyers de travailleurs migrants (FTM) n'en finissent pas d'être l'objet de restructurations, de transformations, de rénovations. Le plan « résidences sociales » s'en prend, pour les guérir, à leurs corps de pierre, taillés pour d'autres époques, et à leurs corps de chair, fatigués et meurtris. Dans la langue de l'administration, cela donne : « Les résidences sociales ont été créées par trois décrets du 23 décembre 1994, précisés et commentés par une circulaire du 19 avril 1995. Elles répondent à différents types de besoins, à partir d'un projet social adapté au public accueilli ». Mais, en réalité, « les foyers prioritaires du plan de traitement sont loin d'être tous traités (...) De nombreux foyers (...) continuent d'offrir des prestations tout à fait inadaptées tant à l'égard des résidents âgés que de l'accueil des nouveaux publics » (HCLPD 2010, p. 93). De fait, sur les 96 250 places en foyers gérés par les quatre plus gros opérateurs (ADOMA, AFTAM, ADEF et ARALIS), seulement 60 810, soit 37 %, ont été effectivement transformées (HCLPD 2010, p. 45²).

Photographie / sciences sociales : regards croisés sur les foyers de travailleurs migrants

En partenariat avec le collectif de photographes le Bar Floréal (<http://www.bar-floreal.fr>), *Métropolitiques* propose une série de publications croisant deux regards sur un même thème : celui de photographes et celui de chercheurs. Les photographies d'Olivier Pasquiers et le texte de Claire Lévy-Vroelant proposent deux regards complémentaires sur les foyers de travailleurs migrants et les gens qui les habitent.

La série de photographies présentée ici, intitulée « Foyer ouvrier avec fenêtres donnant sur les champs, les usines et les rues », a été réalisée en 2006 et 2007 dans le foyer Sonactora (maintenant ADOMA) Saint-Jean, à Beauvais (Oise), où des ouvriers d'origine africaine à la retraite ou en pré-retraite vivent dans le même foyer que d'autres, originaires du Beauvaisis, et qui sont là après avoir vécu des situations d'exclusion graves (chômage, alcoolisme, maladie, divorce...).

le bar Floréal
photographie

¹ « Étranges étrangers / Vous êtes de la ville / Vous êtes de sa vie / Même si mal en vivez / Même si vous en mourez » (Prévert 1976).

² Mes calculs à partir des données du rapport.

Longtemps, un monopole indirect de l'État

L'histoire, que les travaux effacent partiellement, revient en force si l'on s'intéresse à la gestion, et éclaire le maintien d'une typologie de logements parfaitement dérogatoire aux normes en usage dans le logement ordinaire. Nombre de foyers comportaient des chambres de 7 m², voire pour certains de 4,5 m², ou encore des dortoirs. En 2008, ADOMA gérait encore près de 3 300 chambres de moins de 7 m² et près de 3 000 « chambres à lits multiples ». La Sonacotral, société d'économie mixte créée en 1956, a été le premier opérateur gestionnaire et propriétaire des foyers destinés à l'accueil provisoire des travailleurs migrants algériens (Bernardot 2008). Le gouvernement général de l'Algérie de l'époque y détenait des parts. Après l'indépendance, c'est sous le nom Sonacotra que la société a poursuivi et élargi ses missions. Elle a été rebaptisée ADOMA en 2007, un opérateur ayant la particularité d'être l'outil de l'État.

En France, la statistique publique compte à part les personnes qui ne sont pas considérées comme vivant dans un « ménage ». On parle alors de population vivant « hors ménage ordinaire ». Cette population recouvre les personnes vivant en communauté, celles résidant dans une habitation mobile, et les sans-abris. C'est toute une histoire et c'est toute l'histoire du xx^e siècle : les statistiques nous rappellent d'abord que le ménage est la norme, et qu'il est sédentaire (Lévy-Vroelant 2010) ; elles nous disent ensuite que les étrangers, pour la plupart travailleurs migrants venus des régions du monde colonisées par la France, sont beaucoup plus nombreux que la moyenne à vivre dans ces ménages dit collectifs, ou non ordinaires : en 2007, 131 000 étrangers vivent hors ménages ordinaires soit 3,6 % de la population étrangère, alors que cette part n'est que de 2,3 % dans l'ensemble de la population. « La population étrangère vivant hors ménage est majoritairement d'origine africaine : les étrangers en provenance d'Afrique constituent 66 % des étrangers vivant hors ménage alors qu'ils ne représentent que 40 % de la population étrangère vivant en ménage ordinaire. Plus d'un tiers des Maliens vivent dans ces types de structure. La majeure partie (66 %) des étrangers vivant hors ménage résident dans des centres de moyen ou long séjour, catégorie qui comprend les foyers de travailleurs migrants » (*Info Migrations* 2011).

La loi ALUR, 40 ans après la grande grève de loyers

Au xx^e siècle, les « foyers des sans-famille » (Sayad 1980) regroupent, dans des locaux froids et relégués au fond des banlieues ou sur des réserves foncières anciennement militaires, des travailleurs coupés de leurs racines et de leur parenté, mais unis dans les combats menés contre les redevances et les loyers trop lourds, et aussi contre les brimades d'un système paternaliste et autoritaire (Ginésy-Galano 1984 ; Galano 2002). Nombre d'entre eux seront expulsés au terme d'un long bras de fer qui les oppose à l'État et à leurs logeurs. Portugais et Algériens, sans compter les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest, trouvent moyen d'unir leurs forces pour gagner droits et considération. L'expulsion de quinze résidents du foyer Sonacotra d'Aulnay-sous-Bois en 1974 sera suivie par d'autres : des quatre foyers touchés par la grève en novembre 1974 on passe à vingt en septembre 1975, puis soixante-trois en mars 1976. Dans le procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 4 décembre 1974, on peut lire cette déclaration de la direction de la Sonacotra : « L'affaire d'Aulnay-sous-Bois constituera un précédent encore que, s'il est possible de se débarrasser d'une poignée de grévistes, le problème sera autrement difficile quand il s'agira d'une centaine de ressortissants noirs comme à Saint-Denis et de plus de trois cents à Montreuil » (Galano 2002). Le COPAF³ poursuit ce combat en défendant des amendements à la loi ALUR⁴. Mais des cinq de leurs propositions, seules deux sont retenues. La garantie du droit à la vie privée des personnes est acquise, même si un alinéa prévoit que « le gestionnaire garde un double des clefs

³ Le COPAF (Collectif pour l'avenir des foyers) est une association fondée en 1996 en réponse au rapport Cuq. URL : www.copaf.ouvaton.org.

⁴ Proposée par Cécile Duflot la loi dite ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové), a été validée le 31 janvier 2014 par le Sénat.

des chambres et peut entrer sans autorisation préalable ». La légalisation des comités de résidents est acquise. Mais les trois autres amendements, à savoir l'obligation de construire des espaces collectifs dans tout nouvel établissement ; l'alignement des résidents sur les droits et garanties des locataires en cas de dette locative, d'indécence du logement et de relogement après travaux ; et l'exonération de la TVA des logements-foyers devenus des résidences sociales, n'ont pas été retenus. Largement relayée par le rapport Cuq de 1996, la suspicion de « communautarisme » pèse toujours, même en sourdine, sur les foyers, qui ne sont toujours pas des logements comme les autres.

L'hospitalité inquiétée

Du temps où le résident travailleur immigré ne pouvait même pas disposer librement de sa « partie privative », le plus souvent partagée à plusieurs, reste aussi l'obligation de déclaration. L'hôte doit déclarer héberger tel ami ou cousin, et pour cela payer son écot ; le renvoyer avec armes et bagages au plus tard dans les trois mois pour ne pas enfreindre le règlement : « Le résident peut héberger dans son espace privatif un ou plusieurs tiers. Le règlement intérieur prévoit que la durée maximum de l'hébergement ne peut excéder trois mois pour un même tiers hébergé. Le résident a l'obligation d'informer le gestionnaire de l'établissement de l'arrivée des personnes qu'il héberge en déclarant préalablement et oralement leur identité. Le règlement intérieur peut également prévoir que le résident s'acquitte d'un montant forfaitaire correspondant à une participation aux charges supplémentaires occasionnées par l'hébergement d'un ou plusieurs tiers⁵ ».

Les politiques réglant le séjour et l'immigration sont devenues si restrictives qu'il devient presque impropre de parler d'immigration : le mot qui convient est celui d'exil. Sans papier ou en attente de statut, les personnes sont livrées à autrui, et l'on peut concevoir que la solidarité permise par les foyers soit préférée à la charité improbable des services sociaux – mais aussi que les autorités ne l'entendent pas de cette oreille. Le 2 juin 2006, un contrôle de police s'est déroulé à six heures du matin dans le foyer Fontaine-au-Roi (Paris 11^e). Les résidents, pour qui héberger leurs proches relève d'une solidarité élémentaire et inconditionnelle, ont résisté. La Sonacotra a récidivé le 19 septembre. Cette fois, les résidents se sont massés en bas du foyer et ont refusé le contrôle. « Aussi, le 30 septembre au petit matin, ce sont vingt cars de policiers qui ont bouclé le quartier et assiégé le foyer, empêchant les résidents de sortir pour aller travailler et utilisant même les gaz lacrymogènes. (...) Le jour du procès, ils étaient encore plus nombreux dans la salle du tribunal d'instance. Le 9 décembre, le verdict est tombé : les résidents ont été condamnés à l'expulsion » (COPAF 2006).

Selon les lieux et l'histoire, la personnalité du gérant, l'intérêt ou l'hostilité de la municipalité, la qualité des services sociaux, ces espaces habités peuvent générer une convivialité de bon aloi, ou laisser les hommes loin et ignorants les uns des autres. Si ces combats se poursuivent, renouvelant ceux du siècle passé, le visage des foyers du XXI^e siècle a changé. Les nouveaux venus sont des travailleurs pauvres qui n'ont pas trouvé à se loger « ordinairement ». Ils sont français pour la plupart, et ce sont parfois des jeunes, et des femmes. Ils côtoient les anciens, pour la plupart travailleurs immigrés du premier âge (voir Sayad 1977).

Au terme de quels acquiescements le photographe a-t-il pu fixer, chez eux, ces visages qui nous regardent ?

Chambre 520, cinquième étage, bâtiment A. La porte s'est ouverte. L'homme a souhaité la bienvenue. A prié le visiteur de s'asseoir. A fait les honneurs de la maison. A offert quelque chose à boire : thé, café, une bière peut-être. A engagé la conversation. Le temps qu'il fait dehors. Si on a eu du mal à trouver l'endroit. Est allé baisser le son de la télé. A montré la pièce d'un geste large, faites comme chez vous. Chambre 602, sixième étage, bâtiment A. L'homme âgé qui vit là est un des plus anciens du foyer. Remerciements et politesses d'usage s'échangent. Assis sur le bord de son lit il

⁵ *ServicePublic.fr*, « Logement-foyer de travailleurs migrants ». URL : <http://vosdroits.service-public.fr/F17912.xhtml>

raconte son histoire. Encore quelques clichés sur le pas de la porte, une confiance, une promesse de se revoir peut-être, et le photographe prend congé. Appartement 028, bâtiment B : appartement ? C'est donc que le foyer a été rénové. L'homme montre ses mains aux doigts coupés, et les photos de son fils, punaisées sur le mur. D'autres chambres, d'autres visages, d'autres mains, d'autres objets, d'autres lignes de fuite par la fenêtre donnant sur les champs.

Avec une capacité totale de 130 000 places, les FTM ont été construits au cours des « Trente Glorieuses pour accueillir une partie des travailleurs migrants sollicités par nos industries » (HCLPD 2010, p. 7). « Les foyers de travailleurs migrants ont pour mission d'accueillir des travailleurs isolés d'origine étrangère⁶ ».

Accueillir, disent-ils.

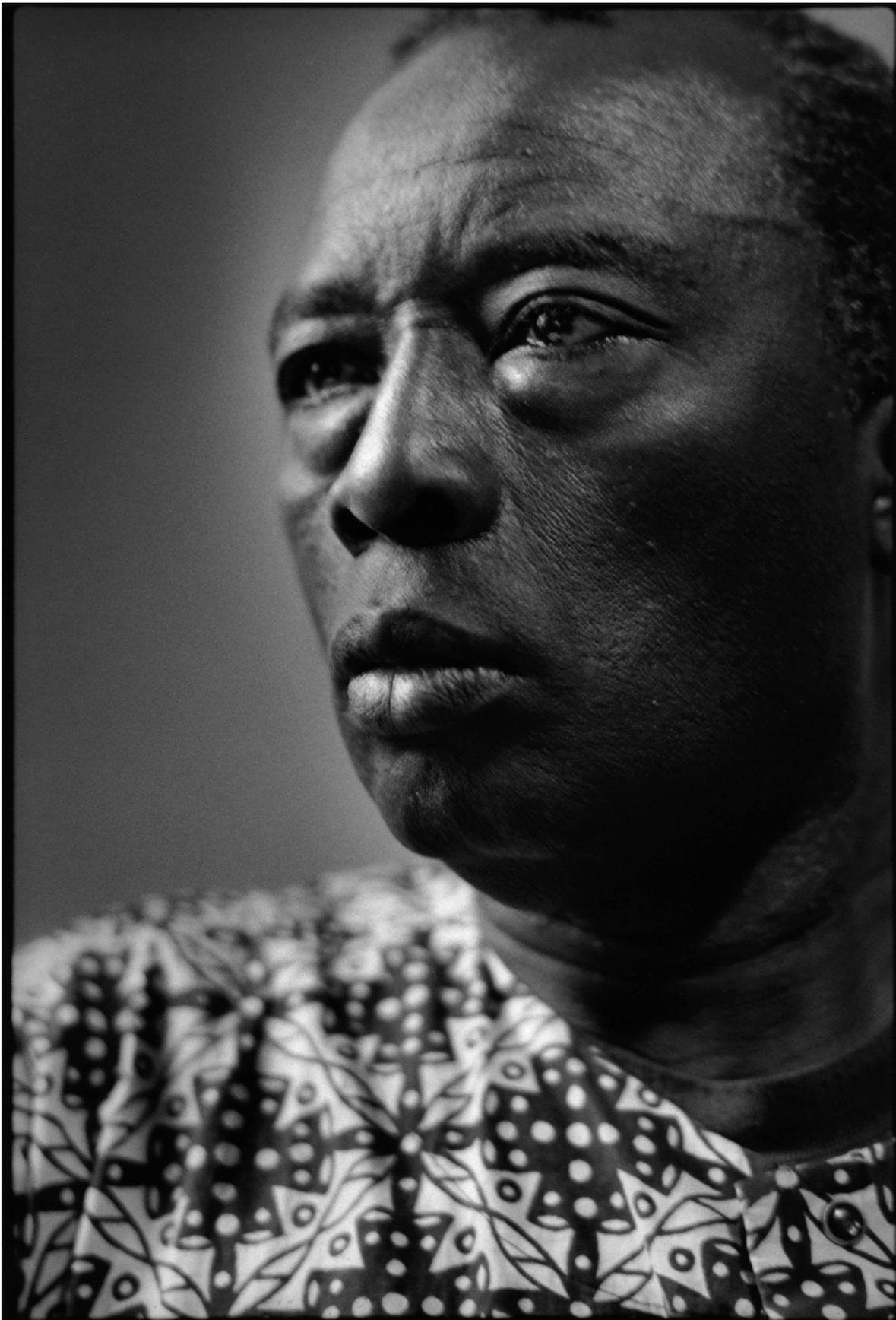
Le paradoxe de l'accueil d'État joue ici à plein. L'invité est celui qui, parce qu'il est accueilli, ne peut se constituer lui-même en hôte. Dès lors, la *mission d'accueillir* fait de l'immigré un invité à perpétuité, y compris dans sa propre demeure. On n'est pas chez soi quand on ne peut pas inviter. On ne peut pas inviter quand on n'est pas chez soi. Invité par excellence, l'immigré est celui qui, pour pouvoir rendre la pareille, doit d'abord retourner dans son pays.

Espace-monde. Espace de transit. Espace de vie. L'immigré serait-il devenu le nom commun de tous ceux qui, improbables hôtes, français et étrangers, habitent en ménages « non ordinaires » des « foyers-logements » devenus « résidences sociales » ? Qui invite-t-on dans ces logements-chambres, outre le photographe ? Qui en détient la clé ? Nul doute, les lieux sont habités, mais comment, finalement ?

Bibliographie

- Bernardot, Marc. 2008. *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant.
- COPAF. 2006. « Menace sur les foyers et leurs résidents », *Plein Droit*, n° 68, p. 16-19.
- Galano, Mireille. 2002. « Une lutte exemplaire », *Plein Droit*, numéro intitulé « Immigration : trente ans de combat par le droit », n° 53-54. Disponible en ligne à l'URL suivant : <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/index.html>.
- Ginésy-Galano, Mireille. 1984. *Les Immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris : L'Harmattan.
- Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD). 2010. *Du foyer de travailleurs migrants à la résidence sociale : mener à bien la mutation*, 16^e rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, septembre.
- Info Migrations*. 2011. n° 20, février, ministère de l'Intérieur, département des Études, des statistiques et de la documentation.
- Lévy-Vroelant, Claire. 2010. « La norme sédentaire : le côté obscur du logement », in Voldman, Danièle (dir.) *Désirs de toit. Le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIX^e siècle*, Paris : Créaphis.
- Prévert, Jacques. 1976. « Étranges Étrangers », in Prévert, Jacques, *Grand Bal du printemps*, Paris : Gallimard.
- Sayad, Abdelmalek. 1977. « Les trois âges de l'émigration algérienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, p. 59-79.
- Sayad, Abdelmalek. 1980 « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 32, n° 32-33, p. 89-103. Disponible en ligne à l'URL suivant : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/arss_0335-5322_1980_num_32_1.

⁶ *Ibid.*



Celui qui vient de Dakar et qui, enfant, allait avec sa mère vendre des cacahuètes grillées sur le port (bâtiment A, 5^e étage).



Foyer Saint-Jean – les boîtes aux lettres.



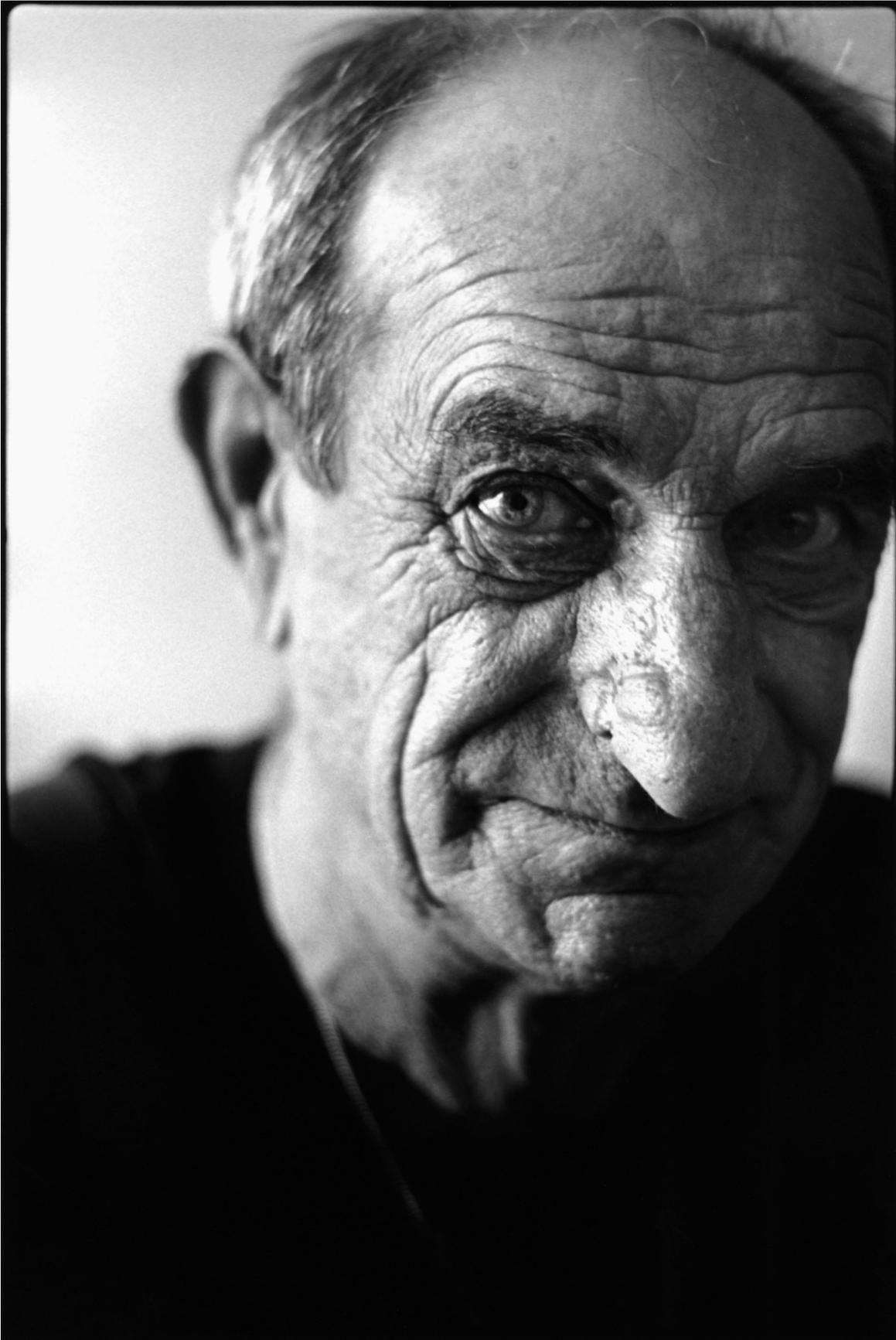
Celui qui vient de Dakar et qui, enfant, allait avec sa mère vendre des cacahuètes grillées sur le port (bâtiment A, 5^e étage).



Celui qui vient de Dakar et qui, enfant, allait avec sa mère vendre des cacahuètes grillées sur le port (bâtiment A, 5^e étage).



Foyer Saint-Jean – la cuisine commune.



Celui qui est né dans un Beauvais en ruines de guerre, et n'en a jamais bougé (bâtiment A, 4^e étage).



Chez celui qui est né dans un Beauvais en ruines de guerre, et n'en a jamais bougé (bâtiment A, 4^e étage).



Celui qui est né dans un Beauvais en ruines de guerre, et n'en a jamais bougé (bâtiment A, 4^e étage).



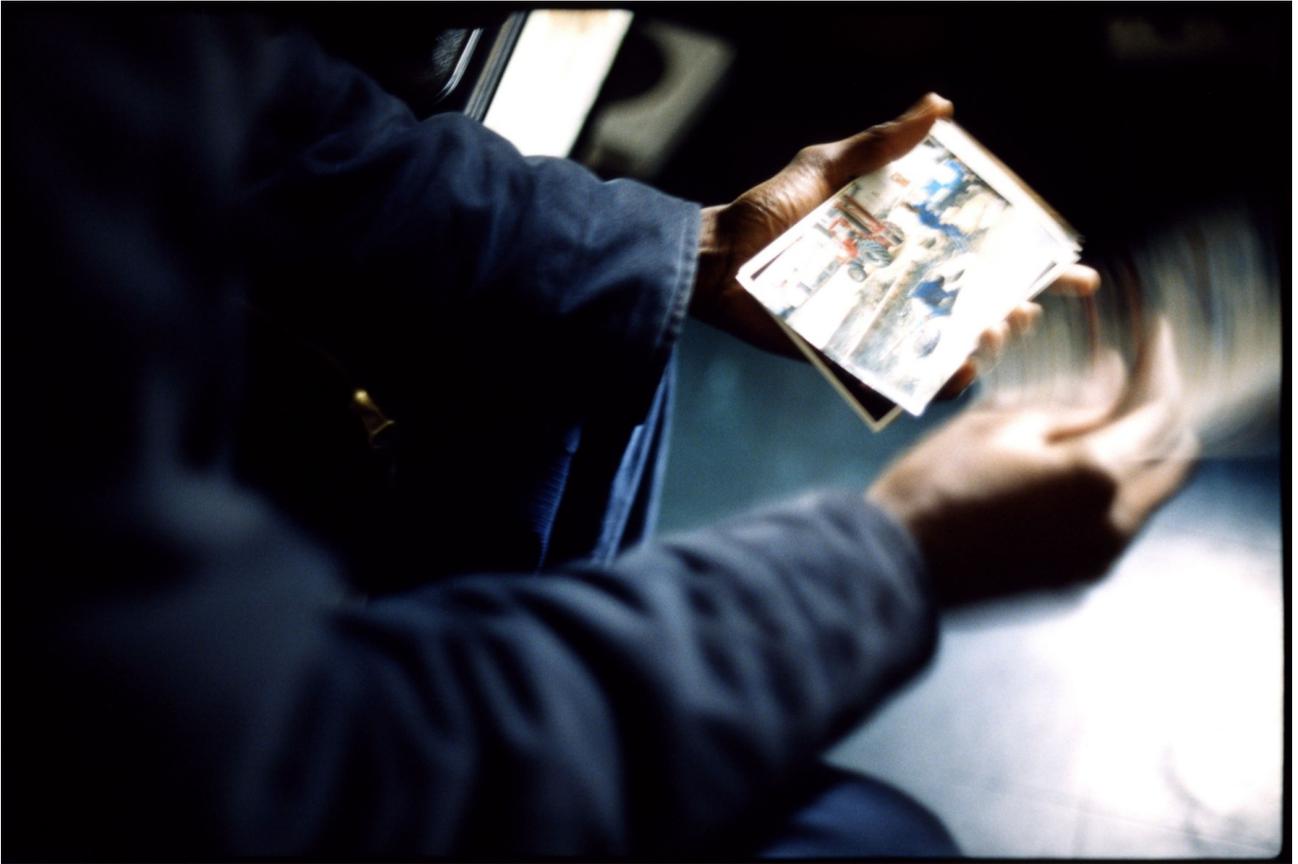
Celui qui est venu de la région de Salka (Mauritanie), berger de vaches que la sécheresse et la désertification ont mis sur les routes (bâtiment A, 6^e étage).



Foyer Saint-Jean – les douches.



Celui dont le père faisait pousser des céréales dans la région de Kayes (Mali) : maïs, mil, cacahuètes aussi (bâtiment A, 3^e étage).



Celui dont le père faisait pousser des céréales dans la région de Kayes (Mali) : maïs, mil, cacahuètes aussi (bâtiment A, 3^e étage).



Chez celui dont le père faisait pousser des céréales dans la région de Kayes (Mali) : maïs, mil, cacahuètes aussi (bâtiment A, 3^e étage).



Foyer Saint-Jean – un couloir.



Celui qui a appris la vie à Boulogne-sur-Mer – la pêche, la criée, les poissons, la mer – à 14 ans (bâtiment A, 2^e étage).



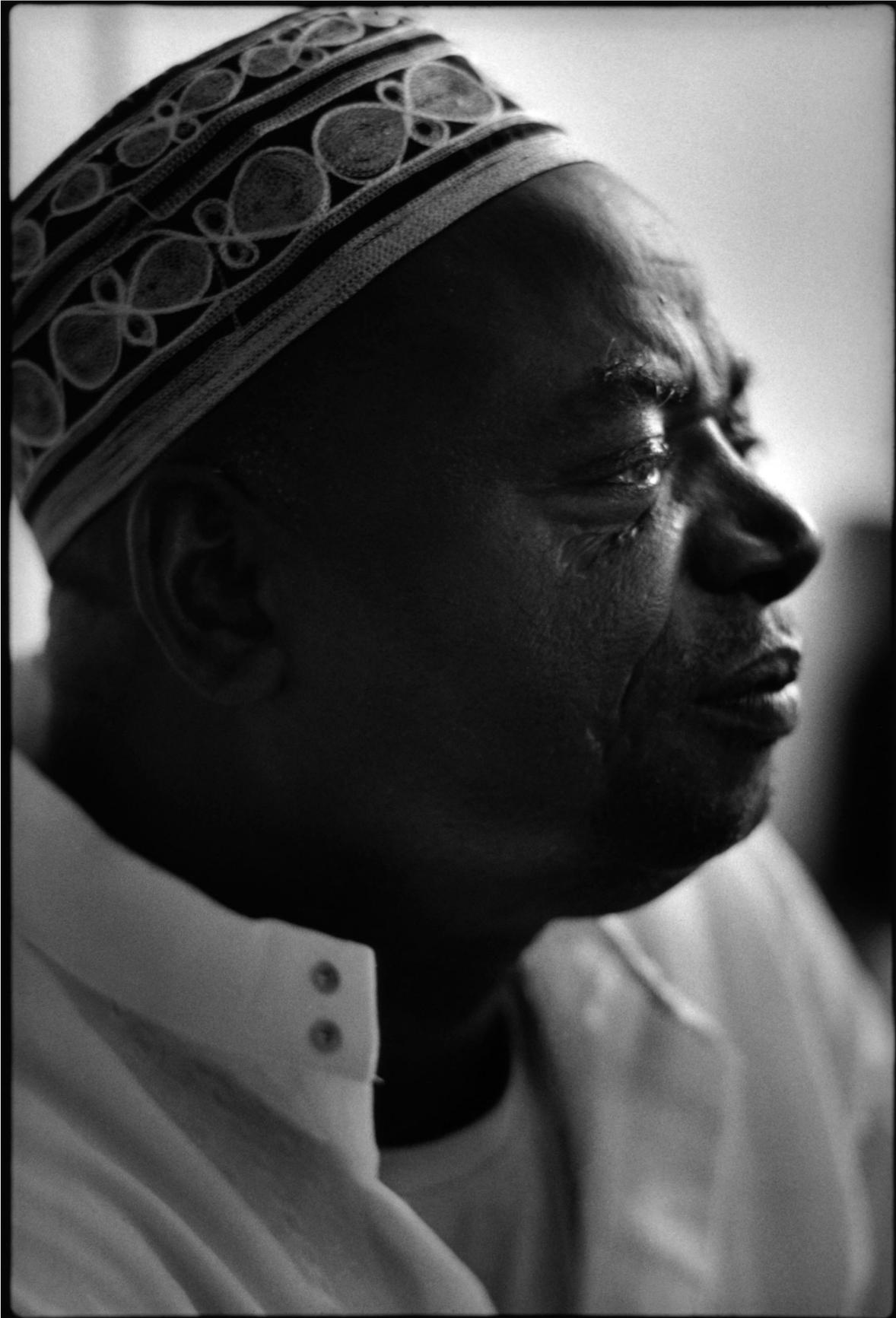
Celui qui a appris la vie à Boulogne-sur-Mer – la pêche, la criée, les poissons, la mer – à 14 ans (bâtiment A, 2^e étage).



Chez celui qui a appris la vie à Boulogne-sur-Mer – la pêche, la criée, les poissons, la mer – à 14 ans (bâtiment A, 2^e étage).



Celui qui gardait les vaches et les moutons dans la région de Tamacounda au Sénégal (bâtiment A, 6^e étage).



Celui qui gardait les vaches et les moutons dans la région de Tamacounda au Sénégal (bâtiment A, 6^e étage).



Celui qui gardait les vaches et les moutons dans la région de Tamacounda au Sénégal (bâtiment A, 6^e étage).



Celui qui est venu de la région de Salka (Mauritanie), berger de vaches que la sécheresse et la désertification ont mis sur les routes (bâtiment A, 6^e étage).



Celui qui est venu de la région de Salka (Mauritanie), berger de vaches que la sécheresse et la désertification ont mis sur les routes (bâtiment A, 6^e étage).



Celui qui est venu de la région de Salka (Mauritanie), berger de vaches que la sécheresse et la désertification ont mis sur les routes (bâtiment A, 6^e étage).

Claire Lévy-Vroelant est professeure de sociologie à l'université de Paris-8 Saint-Denis. Ses travaux portent sur la ville, les migrations et le logement. Elle est membre du Centre de recherche sur l'habitat de l'UMR LAVUE (Laboratoire architecture, ville, urbanisme), du comité directeur de l'European Network of Housing Research (ENHR) et du comité de rédaction de l'*European Journal of Housing Research* (EJHR, basé à York). Elle est directrice de la collection "Habitat et Société" chez L'Harmattan. Elle a fondé, en 2006, un groupe de chercheurs européens sur le logement social en Europe et les évolutions du *welfare*.

Elle a récemment publié, avec Alain Faure, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Grâne : Créaphis, 2007, et, avec Christian Tutin, *Le logement social en Europe au début du ^e siècle. La révision générale*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.

Olivier Pasquiers est membre du Bar Floréal depuis 1991. Il travaille le plus souvent en collaboration avec des écrivains, des conteurs, des photographes, des graphistes, des hommes et des femmes au travail, exilés politiques ou en situation précaire, des associations humanitaires. Il a publié une quinzaine de livres et son travail fait également l'objet de nombreuses expositions personnelles et collectives, en France et ailleurs en Europe. Les photographies d'Olivier Pasquiers sont présentes dans des collections publiques ainsi que dans plusieurs collections particulières en France.

Pour citer cet article :

Claire Lévy-Vroelant & Olivier Pasquiers, « Accueillir, disent-ils... », *Métropolitiques*, 12 février 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Accueillir-disent-ils.html>.